

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31*

Page : 1/6

Date de révision : 27.04.2009*

Annule et remplace : 06.10.2008

-1- Identification de la préparation et de la société

Identification de la préparation

CARLYPRO

Utilisation de la préparation

Détergent et désinfectant d'échangeurs pour systèmes de réfrigération et conditionnement d'air

Fournisseur

CARLY

Zone Industrielle de Braille - 69380 LISSIEU – France

www.carly-sa.fr - Téléphone : +33 (0) 478 47 61 20 - Télécopie : +33 (0) 478 47 33 63

Service à contacter

Service Fiches Données de Sécurité : sales@carly-sa.fr

Numéro d'appel d'urgence

INRS / ORFILA (France) - Téléphone : 01 45 42 59 59

-2- Identification des dangers

Principaux dangers

- Effets néfastes sur la santé

Irritant pour les yeux.

En cas de contact prolongé ou répété, peut provoquer une irritation de la peau.

Peut provoquer une irritation de la bouche et du tube digestif.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S37 : Porter des gants appropriés

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

- Effets sur l'environnement

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant les précautions d'usage

-3- Compositions / Informations sur les composants

Nature chimique

Solution aqueuse d'agents bactéricides et d'agents alcalins

Description chimique du produit actif

| | CAS | EINECS | Classification CE | Concentration |
|----------------------------|------------|-----------|-------------------|---------------|
| Alkyl benzalkonium | 63449-41-2 | - | C - R22 - R34 | 3 - 5 % |
| Alcool gras éthoxylé | 71243-46-4 | - | Xn - R22 - R41 | 3 - 5% |
| Isopropanol | 67-63-0 | 200-661-7 | F | 2 - 4 % |
| Disodiumtrioxosilicate | 10213-79-3 | 229-912-9 | C - R34 - R37 | 0.5 - 1.5% |
| Tripolyphosphate de sodium | 7758-29-4 | 231-383-7 | - | 0.5 - 1.5% |
| Eau | - | - | - | 85 - 95 % |

-4- Premiers secours

Dans tous les cas, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours consulter un médecin.

Inhalation

En cas de malaise, amener le sujet au grand air et appeler un médecin.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYPRO

Page : 2/6

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau claire pendant au moins 10 minutes, les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Maintenir le sujet au repos et avertir d'urgence un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne rien donner à boire à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |

-5- Mesures de lutte contre l'incendie

| | |
|--|--|
| Moyen d'extinction approprié | Eau |
| Moyen d'extinction déconseillé | - |
| Dangers spécifiques | Liquide aqueux, ininflammable ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie. |
| Méthodes particulières d'intervention | Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement. |

-6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles | Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des lunettes, des gants pendant l'application. Peut rendre le sol glissant. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | En cas d'épandage, endiguer pour contenir l'écoulement. Ne pas déverser à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Eliminer selon les législations locales ou nationales en vigueur. |
| Méthodes de nettoyage | |
| - Récupération | Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Conserver le produit récupéré pour une élimination ultérieure. |
| - Neutralisation | Absorber le liquide non récupérable avec : - du sable sec - de la sciure ou un absorbant inerte Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation. |
| - Nettoyage / décontamination | Arroser abondamment à l'eau après neutralisation. |

-7- Manipulation et stockage

| | |
|-------------------------------|--|
| Manipulation | |
| - Mesures techniques | Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière |
| Stockage | |
| - Mesures techniques | - |
| Conditions de stockage | |
| - Recommandées | Stocker : - dans un récipient plastique hermétiquement fermé - à l'abri du gel (entre +5 et +60°C) |
| - Matières incompatibles | Acides forts. Oxydants puissants. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYPRO

Page : 3/6

Matériaux d'emballage

- Recommandés Plastiques
- Contre-indiqués -

-8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99

| France | VME-ppm | VME-mg/m ³ | VLE-ppm | VLE-mg/m ³ | Notes | TMP n° |
|------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-------|--------|
| 67-63-0 | - | - | 400 | 980 | - | 84 |
| Allemagne | Catégorie | MAK-ppm | MAK-mg/m ³ | | Notes | Notes |
| 67-63-0 | II, 1 | 200 | 500 | | C | |
| ACGIH _(TLV) | TWA-ppm | TWA-mg/m ³ | STEL-ppm | STEL-mg/m ³ | Notes | Notes |
| 67-63-0 | (400) | (983) | (500) | (1230) | - | S |

Contrôle de l'exposition

Exposition professionnelle

- Protection respiratoire Si la ventilation est adaptée, le port d'une protection respiratoire n'est pas indispensable
- Protection des mains Gants de protection recommandés (caoutchouc nitrile ou butyle)
- Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales étanches.
- Protection du corps Vêtements de travail tenu propre et en bon état.

Exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts publics ou l'environnement immédiat.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact. Ne pas ingérer.
Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

-9- Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat physique Liquide
Couleur Limpide
Odeur Menthe
pH (20°C à 1%) 10 ± 1

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Température de décomposition > 90°C
Point d'ébullition 100 °C
Point d'éclair Non concerné
Point de fusion < 0 °C
Température d'auto-inflammation Non concerné
Point d'inflammation (°C) Non concerné
Propriétés comburantes Non comburant selon les critères CE
Limites d'explosivité dans l'air Non applicable
Pression de vapeur Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1) < 1
Densité relative (20°C) 1,0 ± 0,1
Masse volumique Environ 1000 kg/m³
Viscosité (20°C) Moyenne
Solubilité dans l'eau Totale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYPRO

Page : 4/6

Solubilité dans Les composés lipophiles et hydrophiles
Coefficient de partage
n-octanol / eau Non connu

-10- Stabilité et réactivité

Stabilité Stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi (température ambiante)

Conditions à éviter Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Matières à éviter Acides forts.
Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Par décomposition thermique, libère des oxydes de carbone (CO, CO₂)

-11- Informations toxicologiques

Toxicocinétique/métabolisme et distribution DL 50 : > 20 000 mg/kg

Effets aigus Peut être irritant pour la peau : gêne, dermatite par contacts répétés ou prolongés
Irritant pour les yeux.

Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.

Toxicité par administration répété Pas de données disponibles.

Effets CMR Aucun effet Cancérigène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.

-12- Informations écologiques

Ecotoxicité
Effets sur les organismes aquatiques Pas de données disponibles.

Mobilité Pas de données disponibles.
Contient des agents bactéricides et des sels alcalins.
Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Potentiel de Bioaccumulation Pas de données disponibles.

Résultat de l'évaluation PBT Ce produit ne contient aucune substance PBT (persistante, bioaccumulante, toxique pour l'environnement)

-13- Considérations relatives à l'élimination

Déchets de produit

- Interdictions Interdiction de rejeter à l'égout et dans les rivières.
Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

- Destructures/ éliminations Incinérer en installation autorisée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYPRO

Page : 5/6

Emballages souillés

- Décontamination/nettoyage Vider complètement les emballages avant élimination.
- Destruction / élimination Eliminer dans un centre autorisé.

Remarque

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

-14- Informations relatives au transport

Réglementations internationales

N° ONU Produit non réglementé

- ADR/RID Non réglementé

- OMI/IMDG Non réglementé

- OACI/IATA Non réglementé

Remarque

Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche données de sécurité. Mais, compte tenu d'une évolution possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

Code douanier

nc340290109000S

-15- Informations relatives à la réglementation

Se référer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Ce produit est classé selon les critères établis par les directives européennes concernant la réglementation des substances et préparations dangereuses, et doit être étiqueté conformément aux textes en vigueur.

Etiquetage CEE

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) : concerné

- Symboles et indications de danger

- **IRRITANT (Xi)**

- Phrases R

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

- Phrases S

S2 : Conserver hors de portée des enfants

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant les précautions d'usage.

S37 : Porter des gants appropriés

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Note

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, article 31

Nom du produit :

CARLYPRO

Page : 6/6

-16- Autres informations

Informations complémentaires Produit destiné à un usage professionnel.
Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région.

Produit alimentaire : CARLYPRO est conforme à l'arrêté ministériel du 8 septembre 1999, relatif au nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Pour les contenants de denrées alimentaires, un rinçage du produit à l'eau potable est obligatoire.

Mise à jour Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de la première page)

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La Fiche Données de Sécurité de ce produit a été établie conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manutention, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit. Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.